

Rapport sur la situation en matière de développement durable

Année 2022



SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
PARTIE 1 - Plans stratégiques transversaux pour un développement durable	7
PARTIE 2 - Etat des actions par finalité	11
2.1 LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	12
2.2 LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	20
2.3 L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS	25
2.4 LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS	29
2.5 LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE	31
PARTIE 3 - Eléments de méthode	37
PARTIE 4 - Intégration du développement durable dans les politiques conduites par Haut-Bugey Agglomération	39

INTRODUCTION

Présentation de la collectivité

Issue de la fusion au 1er janvier 2014 de 4 communautés de communes, et devenue communauté d'agglomération au 1er janvier 2018, Haut-Bugey Agglomération a intégré les 6 communes de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville (Aranc, Corlier, Champdor-Corcelles, Evosges, Plateau d'Hauteville et Prémillieu) au 1er janvier 2019.

Haut-Bugey Agglomération compte désormais 42 communes, près de 64 000 habitants et exerce les compétences suivantes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- Développement économique
- Aménagement de l'Espace communautaire
- Equilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménagers
- Eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines

AUTRES COMPETENCES

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de maisons de services au public
- Etude, création, aménagement, entretien et gestion de sites et équipements touristiques
- Soutien aux associations et clubs sportifs d'intérêt communautaire
- Construction et gestion d'une fourrière animale intercommunale et du service refuge pour animaux
- Instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol sous forme de prestations de services
- Organisation de la mobilité
- Institution et exercice du droit de préemption urbain
- Participation à l'élaboration de toute charte de développement et d'aménagement assortie d'un programme d'actions pluriannuel en liaison avec les procédures contractuelles établies par l'Etat, la Région, le Département ou l'Union Européenne
- Participation à des actions ou réflexions et opérations destinées à la valorisation de la filière bois
- Participation à l'aménagement et à la gestion de sites et établissements d'enseignement supérieur ou de recherches
- Soutien à l'élimination des déchets industriels
- Compétences complémentaires à la GEMAPI notamment dans le cadre de la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques

Situé au Nord de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans le département de l'Ain, le Haut-Bugey est au centre des grands axes de communication, à mi-chemin entre Lyon et Genève. Situé entre lacs et montagnes, le Haut-Bugey bénéficie d'un cadre naturel attrayant propice aux sports de plein air : randonnées, VTT, vélo, ski de fond, ski de piste, parapente, kayak, pêche... Les activités y sont multiples et variées : industries de la plasturgie et de la métallurgie, activités du bois et agricoles, tourisme... Plusieurs sites naturels et monuments historiques classés contribuent à la qualité de son cadre de vie et à son attractivité.



Origines et objectifs du rapport de développement durable

Le développement durable se définit, selon le rapport Bruntland (1987), comme « *un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.* »



Le **décret n° 2011-687 du 17 juin 2011** pris pour l'application de l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend obligatoire la rédaction d'un **rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants**. Ce rapport, devant être **présenté préalablement au débat sur le projet de budget**, met en perspective les interactions entre actions, politiques et programmes et leurs effets sur les **cinq finalités du développement durable** :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- La transition vers une économie circulaire

Le rapport de développement durable illustre la contribution de la collectivité aux défis nationaux et internationaux et la prise en compte des enjeux locaux :

- Il permet de présenter les réalisations concrètes.
- Il décrit les modalités de mise en œuvre de la démarche de développement durable au regard de l'implication des acteurs du territoire, de la mobilisation des services et de l'approche transversale des politiques publiques.

Ce rapport ne présente pas de façon exhaustive l'ensemble des actions menées par Haut-Bugey Agglomération en matière de développement durable. Certaines actions dont la mise en œuvre est opérationnelle depuis plusieurs années ne sont pas nécessairement mentionnées.

PARTIE 1

Plans stratégiques transversaux pour un développement durable

Le plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Fruit d'un ensemble de diagnostics territoriaux (bilan de gaz à effet de serre, consommations énergétiques, vulnérabilité du territoire, diagnostics de réseaux...) et d'une démarche participative associant des acteurs des territoires, le premier PCAET de Haut-Bugey Agglomération a été approuvé le 4 décembre 2018. Il comprend 26 actions organisées autour de 7 axes stratégiques.

Trois approches transversales :

- Animer, suivre et évaluer la démarche,
- Améliorer l'autonomie énergétique du territoire par le recours aux énergies renouvelables locales,
- Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de les mobiliser.

Quatre axes thématiques :

- Pour un patrimoine bâti sobre en énergie,
- Pour une mobilité durable et efficace,
- Pour une économie locale innovante et vertueuse,
- Pour un espace naturel préservé et valorisé.

Au travers de son PCAET, Haut-Bugey Agglomération s'est définie une vision pour le territoire :

" Avec tous les acteurs du territoire, agir durablement pour positionner le Haut-Bugey sur la trajectoire d'une transition énergétique visant le facteur 4 à l'horizon 2050."

Premier territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à adopter son PCAET pour une durée de 6 ans, la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte dictait à Haut-Bugey Agglomération d'en élaborer un bilan à mi-parcours dans le courant de l'année 2021. Ce bilan, présenté en Conseil d'Agglomération le 19 juillet 2022, permet de mesurer le chemin parcouru, mais également de souligner les défis à relever.

Le SCOT Haut-Bugey en cours de révision pour s'étendre à tout le périmètre de HBA

Le SCOT Haut-Bugey a été élaboré et approuvé lors du conseil communautaire du 23 mars 2017, uniquement sur le périmètre de l'ex-CCHB. Les communes de l'ex-CCPH étaient quant à elles, couvertes par le SCOT du Bugey. Au 1er janvier 2019, les communes de l'ex-CCPH ont intégré Haut-Bugey Agglomération, et ne sont donc plus couvertes par un SCOT approuvé. L'intégration des communes de l'ex-CCPH implique la construction d'une vision d'ensemble de l'avenir du territoire, qui définit de façon cohérente les perspectives, les enjeux et les choix des élus pour son développement futur selon les objectifs suivants :

- Développer l'économie locale en renforçant l'attractivité et le rayonnement du territoire ;
- Promouvoir un territoire connecté, en favorisant la création de réseaux et de services adaptés ;
- Viser un développement urbain équilibré, solidaire et durable qui respecte le cadre de vie, les espaces agricoles et les milieux naturels ;
- Mettre en œuvre une transition énergétique, écologique et économique à même de répondre aux enjeux du dérèglement climatique.

Dans le cadre de la révision du SCOT Haut-Bugey, afin de mettre en évidence les enjeux et la stratégie du territoire, une journée de découverte du territoire sous la forme d'une rando-SCoT a été organisée le 28 juin 2022 et a réuni plus d'une quarantaine de personnes (élus et techniciens). Cette journée a été ponctuée de plusieurs visites de sites et de moments d'échanges avec divers intervenants sur des thématiques variées : économie, habitat, tourisme, énergie, agriculture, mobilité...



Après une phase de diagnostic, la finalisation du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) est prévue pour ce début d'année 2023. Ce document présentera les orientations en matière d'aménagement pour les 20 prochaines années et déclinera notamment des objectifs en faveur de la transition écologique, énergétique et climatique. Enfin, il fixera par tranches de 10 années, un objectif de réduction du rythme d'artificialisation des sols. En effet, le SCOT devra porter des engagements pour un urbanisme plus résilient et plus durable, qui respectera les objectifs nationaux de sobriété foncière introduit par la loi Climat et Résilience qui vise :

- Entre 2021 et 2031 : à réduire de 50% la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport aux 10 dernières années ;
- En 2050 : atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Le Plan Local d'Urbanisme tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH)

Haut-Bugey Agglomération a approuvé le 19 décembre 2019 son Plan Local d'Urbanisme tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH). Fruit de quatre années de travail et de concertation avec les 36 communes de son périmètre, le PLUiH est un document d'urbanisme qui identifie les enjeux du territoire, définit un projet de développement durable et le met en œuvre avec différents outils, tels que le règlement, le zonage et le Programme d'Actions et d'Orientations (POA). Le PLUiH actuel vise notamment à :

- **Préserver la biodiversité et le milieu agricole en limitant la consommation foncière**
Afin de limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels, le PLUiH repose sur la priorité donnée à la remise sur le marché d'un volume important de logements vacants, et à l'urbanisation des terrains situés à l'intérieur de l'enveloppe urbaine existante. De plus, le PLUiH impose une densité minimale aux extensions urbaines. Ces objectifs s'accompagnent également au travers du POA de plusieurs actions concrètes en faveur de la sortie de vacances, et la rénovation énergétique des bâtiments.

La préservation des milieux naturels, agricoles et forestiers se traduit par le déclassement de plus de 475 ha de zones urbaines des documents d'urbanisme existants vers un zonage naturel ou agricole. De plus, les choix relatifs au développement urbain ont tenu compte de l'exploitation forestière, des activités agricoles et du maintien des dessertes dédiées. Sur le volet biodiversité, la traduction du PLUiH comporte notamment une protection forte des cœurs de biodiversité et des outils de protection réglementaire de la trame verte et bleue.

- **Limitier les impacts du climat**
Le PLUiH a introduit plusieurs dispositions en faveur des énergies renouvelables :
 - Le classement en zone d'équipement de plusieurs projets engagés de parc photovoltaïque
 - L'introduction dans le corps du règlement de dispositions en faveur du déploiement des énergies renouvelables dans les nouvelles constructions.

Concernant l'objectif de limiter les déplacements routiers, la qualité de la desserte et la recherche d'une proximité entre lieux d'habitat et lieux d'emplois ont été au cœur du système mis en place dans le cadre de la répartition de l'offre en logements. Ainsi, une commune disposant d'un bon niveau de desserte, d'une offre de services et d'emplois conséquents a été prioritaire dans les choix de développement.

Différentes dispositions en faveur des modes doux ont été intégrées dans les futurs programmes : voies dédiées, voies partagées, stationnement cycles et le stationnement pour véhicules électriques complète les dispositions réglementaires. En parallèle, les communes et l'agglomération ont inscrits plusieurs emplacements réservés pour poursuivre la politique de déclinaison des modes doux sur le territoire (voie douce du lac de Nantua) ou les sites potentiels pour le covoiturage.

Compte tenu des évolutions réglementaires, notamment de la loi Climat et Résilience, et de l'extension du périmètre de la collectivité, le PLUiH se doit d'être révisé à horizon de décembre 2025.

Le contrat de relance transition écologique

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions fortes de Haut-Bugey Agglomération. Elles ont été traduites de manière transversale et opérationnelle dans une contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme du contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) signé lors du conseil d'agglomération du 16 décembre 2021.

Les orientations stratégiques du CRTE signé entre Haut-Bugey Agglomération et l'Etat intègrent toutes les impératifs écologiques et de transition énergétique qui s'invitent comme enjeux majeurs des futures années. Que ce soit comme objectif (diminuer la précarité énergétique, favoriser les modes doux, etc.) ou comme moyen (rénover les centres-bourgs, mailler le territoire d'équipements de proximité plus performants au niveau des émissions de gaz à effet de serre), la transition écologique est aujourd'hui un levier pertinent pour répondre à tous les enjeux connus et rencontrés sur le Haut-Bugey :

- **Orientation 1 : Préserver les ressources du territoire**
- **Orientation 2 : Renforcer l'attractivité via la transition écologique**
- **Orientation 3 : Développer les services et la cohésion sociale**

Au titre de l'année 2022, trois projets ont fait l'objet d'une convention financière entre Haut-Bugey Agglomération et l'Etat pour :

- La construction de la Maison de l'eau à Oyonnax
- La construction du Bureau d'Information Touristique sur le Plateau d'Hauteville
- La rénovation du Club House du golf du Haut-Bugey à Samognat

PARTIE 2

Etat des actions par finalité

2.1 LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



Enjeux sur le territoire

Depuis le 4 décembre 2018, Haut-Bugey Agglomération s'est dotée d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Un PCAET est un **projet territorial de développement durable** qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique et la préservation de la qualité de l'air. Il vise trois objectifs :

- **l'atténuation** : limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant les émissions de GES (gaz à effet de serre)
- **l'adaptation** : réduire la vulnérabilité du territoire au changement climatique
- **la préservation** de la qualité de l'air

Le territoire de Haut-Bugey Agglomération compte de nombreuses ressources naturelles, technologiques et économiques - qu'il convient de préserver, de valoriser et de dynamiser. Il ressort de l'analyse globale des impacts du changement climatique et du renchérissement des énergies fossiles sur le territoire de Haut-Bugey Agglomération trois grands types d'enjeux fortement sensibles sur le territoire : les enjeux sociaux, les enjeux économiques, et les enjeux paysagers.

Les enjeux sociaux sont particulièrement prégnants dans l'Ain et dans le Haut Bugey en raison de la double vulnérabilité énergétique du territoire : logement et mobilité. Avec le renchérissement des énergies fossiles, les coûts de déplacements et ceux liés au secteur résidentiel sont susceptibles d'évoluer à la hausse, augmentant le taux de précarité énergétique des habitants. Si les besoins de chauffage peuvent être atténués par une hausse des températures moyennes en hiver, la mauvaise performance énergétique du bâti couplée au développement des besoins énergétiques de confort d'été en période de canicule peuvent alourdir cette précarité.

Structurée aujourd'hui principalement autour de l'usage de la voiture individuelle, la mobilité apparaît comme un sujet majeur à traiter sur le territoire :

- Secteur le plus émissif de gaz à effet de serre – il est à prendre en compte pour la préservation de la qualité de l'air du territoire
- Forte dépendance des acteurs du territoire aux énergies fossiles pour assurer leurs déplacements (domicile-travail, accessibilité aux lieux de services, de santé...)
- Vulnérabilité face à l'augmentation des prix des carburants, vecteur d'amplification de la précarité énergétique de certains ménages
- Indispensable pour assurer l'accès à l'emploi et à la formation
- Nécessaire au développement du tourisme et à la valorisation du territoire

L'habitat est également identifié comme un secteur clé qu'il convient d'améliorer en prenant en compte les enjeux suivants :

- Un parc de logement ancien
- Des ménages en situation de précarité énergétique
- Des risques sanitaires pour les ménages les plus vulnérables

Les enjeux économiques s'expliquent en premier lieu par la présence importante du secteur industriel sur le territoire. Le réchauffement climatique d'une part, et la raréfaction des ressources en eau et énergétiques d'autre part représentent des risques significatifs pour l'économie du territoire. Les conflits d'usage sur l'eau vont devenir de plus en plus préoccupants, et la gestion des cycles de l'eau, compétence de la collectivité, un champ d'action à investir.

Par ailleurs, la compétitivité de l'industrie est inversement proportionnelle aux coûts des intrants énergétiques, composés aujourd'hui d'une part non négligeable d'énergies fossiles, amenées à disparaître, et ainsi à voir leur prix grimper. Il faut donc poursuivre l'effort de transition en prenant en compte les enjeux de l'économie circulaire.

La filière plasturgique, en recherche permanente d'innovation et déjà sensible à la part importante des coûts de l'énergie dans ses processus de fabrication, se doit de poursuivre ses efforts d'efficacité énergétique pour assurer sa compétitivité.

Le secteur du tourisme de nature et de moyenne montagne, véritable atout à développer, est inextricablement lié à l'évolution des conditions climatiques du territoire. Son potentiel économique est à valoriser en fonction de ces évolutions. L'industrie du bois, spécificité marquée du territoire, est impactée directement par les changements climatiques de long terme, et il convient de réfléchir à des pistes d'adaptation dès aujourd'hui.

Le territoire du Haut Bugey a une **identité géographique forte, et un patrimoine naturel remarquable**. La forêt en constitue un élément essentiel, en plus d'être un secteur économique majeur, son peuplement sera conditionné au changement climatique. Avec un territoire recouvert à 70% par la forêt et une hausse potentielle de la production, la prise en compte des enjeux sylvicoles – notamment le développement du bois-énergie et la préservation de la fonction de puits carbone – est importante.

L'identité du Haut Bugey est aussi liée à ses exploitations agricoles, son élevage laitier et ses produits de qualité. L'agriculture est un secteur très exposé aux phénomènes climatiques. La préservation de la filière lait et de ses AOP associées est un enjeu important pour l'agriculture locale.

Ainsi, c'est toute la dimension paysagère et la biodiversité du Haut Bugey qui se retrouvent impactées par les tendances climatiques et énergétiques du XXIème siècle. Un nombre important de ces impacts rend vulnérable le territoire, mais le Haut-Bugey peut également en saisir les opportunités.

Animer, suivre et évaluer le PCAET

L'ADEME reconnaît la qualité de la politique Climat-Air-Energie portée par HBA

Dès le début de son engagement dans l'élaboration de son Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) en 2016, Haut-Bugey Agglomération s'est appuyé sur la démarche Cit'ergie/Territoire Engagé pour la Transition Ecologique « Climat-Air-Energie » pour construire, suivre et évaluer sa politique en la matière. Premier territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes à adopter son PCAET fin 2018, Haut-Bugey Agglomération, fort de son engagement et de ses actions pour la préservation de l'environnement, du climat et de la qualité de l'air - s'est vu remettre dans le même temps et pour la première fois la reconnaissance Cap Cit'ergie/Territoire Engagé pour la Transition Ecologique « Climat-Air-Energie » 2*.

Depuis le 1er janvier 2019, le territoire de Haut-Bugey Agglomération s'est étendu, passant avec l'intégration des communes de l'ex-communauté de communes du Plateau d'Hauteville, de 36 à 42 communes et de 56 000 à 64 000 habitants. Signe de la volonté du territoire de poursuivre son engagement pour la préservation de l'environnement, cette évolution de périmètre, associée aux exigences accrues du référentiel Climat-Air-Energie, n'ont pas freiné les ambitions et l'évolution de la politique Climat-Air-Energie portée par la collectivité qui a vu son évaluation Territoire Engagé pour la Transition Ecologique « Climat-Air-Energie » progresser en continu.

Saluant cette dynamique, traduite par l'implication transversale de l'ensemble des services, des directions et des commissions associées, la Commission Nationale du Label s'est réunie le 17 novembre dernier et a décidé de renouveler la labélisation « Climat-Air-Energie – 2* » de Haut-Bugey Agglomération pour les quatre prochaines années, étape indispensable pour aller vers l'obtention du niveau de labélisation supérieur, la labélisation « Climat-Air-Energie – 3* ».



Sensibiliser les acteurs du territoire en vue de les mobiliser

Le Challenge Mobilité « Au travail, j'y vais autrement »

Le 2 juin 2022, à l'occasion du challenge mobilité Auvergne-Rhône-Alpes « Au travail j'y vais autrement », pour la deuxième année consécutive, Haut-Bugey Agglomération a organisé une action de sensibilisation autour de la Voie douce du Lange comme vecteur de déplacement domicile-travail. Avec le concours de l'AEPV, de DUOBUS et de Décathlon, Haut-Bugey Agglomération a invité ses habitants à se rendre au travail en utilisant un autre moyen que leur voiture individuelle. À cette occasion, des animations étaient organisées sur la voie douce du Lange et le réseau Duobus fonctionnait gratuitement pour les trajets travail/domicile. Une belle occasion de découvrir de nouvelles mobilités !

Ce même jour, les agents de Haut-Bugey Agglomération ont été invités à participer au Challenge, en vélo, par le biais du covoiturage ou de la marche à pied, ils se sont rendus sur leurs lieux de travail en expérimentant d'autres modes de déplacement que la voiture individuelle fréquemment utilisée.



Une planète pour tous

Sensibilisation les élèves du Haut-Bugey aux enjeux environnementaux

Futurs citoyens et contributeurs du monde de demain, les scolaires sont des publics prioritaires à sensibiliser à la préservation de l'environnement. Pour leur permettre de comprendre les enjeux du changement climatique, découvrir d'autres façons de faire, d'expérimenter par eux-mêmes et de construire leur esprit critique, il est nécessaire de proposer des actions dans le cadre de leur scolarité. Ils sont également un lien avec les familles, à l'intérieur desquelles ils peuvent contribuer aux changements de comportements à la maison.



En suivant le scientifique-explorateur Gaël Derive autour du monde (de l'Arctique à l'Ethiopie) et en rencontrant six hommes et femmes de ces régions, les enfants découvrent la diversité humaine et les différents climats sur Terre, dans un contexte de changement climatique. Le programme « Une planète pour tous » permet de soutenir les enseignants dans l'éducation à l'environnement en travaillant facilement avec leurs élèves pour mieux décrypter le défi climatique et s'engager activement. Ce programme contient un film, des livres, ainsi qu'une plateforme pédagogique innovante proposant des supports d'animation et de sensibilisation (jeu de carte, quizz, concours, dessins, éléments de contexte...). L'ambition de Haut-Bugey Agglomération est de développer cette opération de façon progressive dans les écoles du territoire : 4 écoles durant l'année scolaire 2022-2023, + 4 écoles durant l'année scolaire 2023-2024, + 4 écoles durant l'année scolaire 2024-2025. Pour la première année de lancement de l'opération, les quatre écoles engagées se situent sur les communes d'Oyonnax (Ecole Louis Armand), de Nantua (Ecole Jean-Louis Aubert), du Plateau d'Hauteville (Ecole du Turluru) et de Martignat.

Une formation « Le Bois Energie au service des territoires »

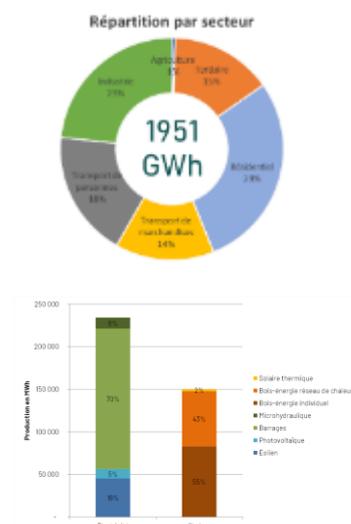
En partenariat avec les Communes Forestières et la SPL ALEC 01, une formation à destination des élus de Haut Bugey Agglomération a été organisée le 6 juillet dernier au Plateau d'Hauteville pour échanger autour de la ressource forestière et faciliter l'émergence de projets Bois Energie sur le territoire. Les échanges se sont organisés autour des sujets suivants :

- Les avantages comparatifs du Bois Energie
- Les étapes d'un projets Bois Energie réussi
- Les aides financières
- Le Bois Energie comme ressource : quelle gestion forestière privilégier ?

Améliorer l'autonomie énergétique du territoire par le recours aux énergies renouvelables locales

Le lancement du schéma directeur des énergies renouvelables

Pour construire sa transition énergétique, Haut-Bugey Agglomération doit connaître précisément la production et la consommation énergétique à l'échelle du territoire et planifier son évolution. Il s'agit d'organiser les réseaux et les installations de production pour aboutir à un système énergétique plus durable. Le schéma directeur des énergies renouvelables, enrichira et précisera, entre autres, les objectifs des actions du plan climat en matière de production et de distribution énergétique, tout en intégrant les enjeux de réduction des consommations. Le lancement cette étude a eu lieu le 21 septembre dernier à la Maison des Entreprises à Bellignat, en présence d'une trentaine d'acteurs la transition énergétique territoriale. Cette réunion de lancement a donné lieu à de premiers échanges autour de la situation énergétique actuelle, les enjeux et les potentiels énergétiques du territoire.



Pour un patrimoine bâti sobre en énergie

Des mesures pour faire baisser la facture énergétique des installations communautaires

Dans un contexte d'explosion des prix des énergies, Haut-Bugey Agglomération a mis en place des actions afin de limiter la hausse de la facture énergétique de ses équipements, qui se montait à 633 192 € pour l'année 2021 (hors Plateau d'Hauteville). Les mesures, si elles ciblent tous les bâtiments, se concentrent en bonne partie sur le centre nautique d'Oyonnax puisque ce dernier représente à lui seul 51% des dépenses d'énergie. Haut-Bugey Agglomération a donc, parmi d'autres mesures, décidé de baisser significativement la température de ses établissements et notamment de ses piscines, que ce soit au niveau des bassins (air et eau) ou des vestiaires. Tous les services et leurs agents font ainsi le maximum pour réduire la consommation d'énergie.

Un schéma directeur des installations d'éclairage des terrains de sport

En 2022, un schéma directeur des installations d'éclairage des terrains de sport a été élaboré. Ce schéma porte sur les cinq terrains de foot du Centre Sportif Intercommunal Sud de Bellignat, les quatre terrains de rugby, un terrain de foot du Centre Sportif Intercommunal Nord d'Arbent et le stade de rugby Charles Mathon. Cette étude a pour finalité, la définition des principes d'éclairage, l'identification de propositions techniques et la priorisation des travaux. Les objectifs principaux recherchés sont :

- L'amélioration de l'éclairage en termes d'éclairement moyen, d'uniformité et de température de couleur
- La mise en conformité des niveaux d'éclairement par rapport au règlement LNR/FFR
- Des économies d'énergie par la baisse des puissances et la gradation pour adapter l'éclairement à l'usage des terrains (entraînement ou compétition)
- Des économies de maintenance par la réduction des interventions grâce à la longévité des LEDs ainsi que la programmation horaire de l'éclairage par la mise en place d'automates afin d'éviter d'éclairer inutilement en dehors de l'utilisation des terrains
- La sécurisation des installations en supprimant les points noirs.



Pour une mobilité durable et efficace

Vél'Haut-Bugey, un encouragement à laisser sa voiture au fond du garage

Fort du succès du service Vél'Haut-Bugey de location longue durée de vélos à assistance électrique (VAE), Haut-Bugey Agglomération et son délégataire DUOBUS ont décidé d'augmenter la flotte de vélos, passant de 20 vélos (tous loués) à 40 au printemps 2022.

Vél'Haut-Bugey

Vél'Haut-Bugey
40 vélos électriques en location

Plus d'infos sur www.duobus.fr
Agence DUOBUS
Hall de la Gare - 01100 OYONNAX
04 74 77 51 51
Contact : duobus@keolis.com

KEOLIS
HAUT-BUGEY

Les + du service :

- La liberté du vélo, une situation idéale pour les déplacements en ville.
- Un service ouvert à tous, abonnés comme tous nouveaux usagers du réseau.
- Souscription à un forfait au mois, au trimestre, ou au semestre.

Les conditions d'accès au service :

- Avoir plus de 18 ans, n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique du vélo.
- Résider ou travailler ou étudier sur le périmètre du territoire de Haut-Bugey Agglomération (justificatif à fournir de moins de 3 mois).
- S'engager sur une durée sur le contrat de location, laisser un dépôt de garantie de 500€ (chèque non encaissé).
- Utiliser le vélo en conduisant prudemment et en respectant le code de la route.
- En prendre soin et le restituer en parfait état de fonctionnement.

TARIFS	Abonné Classique
1 mois	45 €
3 mois	80 € (soit 26,66 €/mois)
6 mois	140 € (soit 23,33 €/mois)

HAUT-BUGEY
AGGLOMÉRATION

Météo capricieuse et passage à l'heure d'hiver ne sont pas des excuses pour refuser l'expérience Vél'Haut-Bugey. Avec des habits adaptés on ne craint ni le froid ni la pluie, et tout en étant visible la nuit (gilet fluo, accessoires rétro réfléchissants, ...), il est possible de se déplacer sereinement et en sécurité avec les vélos à assistance électrique Vél'Haut-Bugey. Pour encourager les utilisateurs à laisser leur voiture au fond du garage et à relever le défi écologique des nouvelles mobilités, DUOBUS offre, depuis le mois de novembre 2022 pour encourager la location pendant la période hivernale, un carnet de dix trajets pour voyager gratuitement sur le réseau, pour toute nouvelle location d'une durée de trois ou six mois d'un vélo à assistance électrique (offre valable jusqu'au 28 février 2023).

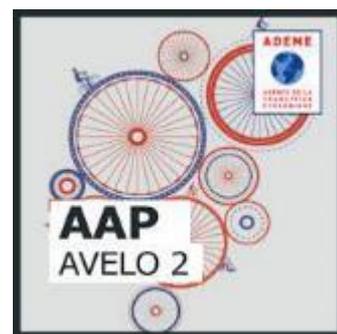
Allo Bus, le Transport à la Demande du Haut-Bugey redéployé

Le service de Transport A la Demande Allo Bus, développé par Haut-Bugey Agglomération et DUOBUS, permet des déplacements courts et occasionnels depuis le domicile à destination du Plateau d'Hauteville et de la Maison de Santé de Saint-Martin-du-Fresne pour un coût de 2 € directement payé dans le bus. Le service est réservé aux habitants de Vieu-d'Izenave, Outriaz, Brénod, Lantelay, Izenave, Corlier, Champdor-Corcelles, Aranc, Evosges, Prémillieu, Hostia, Cormaranche, et Thézillieu. Ce service est réservé aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées de plus de 65 ans et en perte de d'autonomie, aux adultes sans autonomie de déplacement, aux personnes en insertion professionnelle ou aux personnes en situation de précarité. De mai à décembre 2022, le TAD a répondu à environ une centaine de demandes de déplacements.



Haut-Bugey Agglomération lauréat de l'appel à projet AVELO 2

Le projet AVELO 2, financé en partie par l'ADEME, a pour objectif de faciliter l'usage du vélo comme véritable solution de mobilité et sortir le territoire de Haut-Bugey Agglomération du tout voiture. Du réflexe voiture au réflexe vélo, le projet devra permettre de lever les freins à l'utilisation du vélo, apporter de la sécurité et du confort par des dispositifs simples et efficaces (arceaux, stations de gonflage et d'entretien, stations de recharge de vélos électriques, fléchage et jalonnement). A travers le projet AVELO 2, Haut Bugey Agglomération va lancer la révision de son schéma directeur des voies douces réalisé en 2013. Cette révision permettra l'analyse de la totalité du territoire actuel, dont le secteur sud du Plateau d'Hauteville pour lequel aucun diagnostic n'a encore été réalisé.



Pour une économie locale innovante et vertueuse

Une dynamique engagée de durabilité dans la commande publique

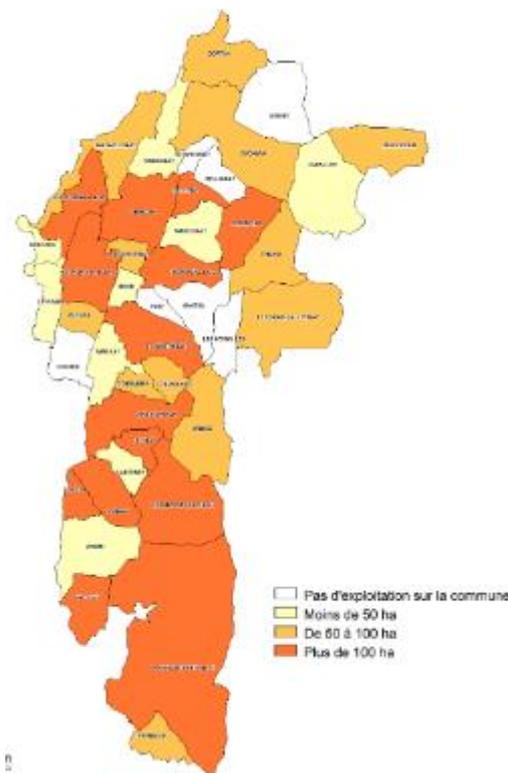
La commande publique représente en France environ 10% du PIB, soit près de 2 milliards d'euros. Elle constitue un levier important pour accompagner les transitions écologiques et sociales et améliorer l'efficacité de la dépense publique. Le partenariat signé par Haut-Bugey Agglomération et la Mission Locale depuis quelques années témoigne d'un engagement fort pour l'insertion professionnelle des publics fragiles via la commande publique. Sur le volet social, les marchés lancés en 2022 ont permis d'imposer la réalisation de plus de 3000 heures d'insertion (et plus de 12 000 heures si les accords-cadres sont effectivement reconduits sur plusieurs années, jusqu'à leurs termes). Sur le volet environnemental, Haut-Bugey Agglomération se sert également du levier des marchés publics pour s'inscrire dans une démarche d'achat durable et responsable. Sur un total de 90 lots attribués en 2022, plus de 46% contiennent des critères d'attribution liés à la préservation de l'environnement ou des clauses « vertes » d'exécution.

Un diagnostic pour le projet alimentaire territorial

Haut-Bugey Agglomération s'est engagée dans la définition d'un projet alimentaire territorial, avec en perspective l'émergence d'un plan d'actions ambitieux destiné à couvrir de nombreuses attentes, porté par une volonté forte de résilience alimentaire et d'une approche environnementale engagée, articulée autour de 3 axes forts :

- La consolidation et la valorisation des unités de production,
- L'amélioration des circuits de transformation et distribution,
- L'éducation à l'alimentation des consommateurs.

A travers ce plan alimentaire territorial, Haut-Bugey Agglomération vise à maintenir le tissu agricole en place, en accélérant la conversion bio de 13 à 25 % et en multipliant par deux les circuits courts de vente directe. La réflexion portera également sur la constitution d'un outil juridique capable d'accompagner des restaurants collectifs publics et privés en leur donnant les moyens de peser sur les critères environnementaux et sociaux. Des actions de sensibilisation à une alimentation saine et durable, corrélées à une cuisine pédagogique sont le moteur d'un vaste plan éducatif, dans lequel la consolidation des chaînes de solidarité est indispensable. L'année 2022 a donné lieu à la réalisation d'un diagnostic territorial agricole par la Chambre d'Agriculture.



2.2 LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE DES MILIEUX ET DES RESSOURCES



Enjeux sur le territoire

Le paysage du Haut-Bugey est fortement marqué par la présence de la forêt : 70% de la surface du territoire est composée de forêt. Aujourd'hui cette forêt est convoitée tant pour l'exploitation du bois, ressource économique pour les communes qui alimentent de nombreuses entreprises que pour les loisirs qu'elle offre aux habitants du territoire : on parle d'une forêt multifonctionnelle. L'enjeu pour le territoire est de valoriser toutes ces fonctions dans le cadre d'une gestion durable. Le territoire est également marqué par son aspect nature, ses rivières et ses lacs que Haut-Bugey Agglomération souhaite préserver en luttant contre la pollution des milieux (eau, air et sols). Pour ce faire elle s'est engagée dans un programme de réhabilitation de station de dépollution.

En outre, le Haut Bugey participe à la préservation de la biodiversité et la protection des ressources au sein de son territoire dans le cadre de sa compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Depuis le 1er janvier 2018, Haut-Bugey Agglomération a transféré sa compétence GEMAPI au Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents (SR3A) et au Parc Naturel Régional du Haut Jura. Dans ce cadre, le SR3A porte les actions menées dans le cadre de son contrat rivière.

Haut-Bugey Agglomération tend également à initier une approche multifonctionnelle des territoires ruraux en étant porteur de plusieurs politiques contractuelles liées à ces territoires, comme la gestion du fond de replantation. En effet, les collectivités territoriales et les acteurs de la filière bois ont décidé de se réunir pour agir conjointement en faveur de la forêt avec pour objectif, la dynamisation de la production de bois d'œuvre feuillus ou résineux dans le cadre d'une gestion durable. « Construire une ressource forestière pour l'avenir » permet d'aider les propriétaires à réaliser des travaux de reboisement ou de valorisation de la régénération naturelle.

La mise en place de filets anti macrodéchets

Dans le cadre des enjeux liés à l'identification de réponses et solutions adaptées au contrôle des pollutions solides et notamment des déchets plastiques, des filets anti macrodéchets ont été installés sur trois sites à Montréal-la-Cluse, Nantua et Oyonnax. Ces installations permettent de retenir les macrodéchets (plastiques, aluminium, mousses, verre) et embâcles en sorties d'émissaires, exutoires, buses, canalisations et avaloirs. Ces constructions uniques permettent de supporter les pressions dynamiques élevées et aléatoires déclenchés lors d'épisodes climatiques défavorables, et de retenir l'ensemble des macro déchets susceptibles de se répandre de façon préjudiciable dans l'environnement. Les exploitants suivront régulièrement le remplissage et procéderont aux vidages lorsque cela sera nécessaire.



La mise en place d'une gestion dynamique du système d'assainissement

Afin d'atteindre la conformité du réseau de collecte des eaux usées du système d'assainissement d'Oyonnax-Groissiat en limitant les déversements au milieu naturel, Haut-Bugey Agglomération a choisi la solution de gestion dynamique plutôt que la construction d'un bassin de stockage restitution. Cette solution consiste en l'installation de 22 vannes sur le collecteur communal afin de bénéficier de la capacité de stockage de la canalisation. A l'aide de capteurs installés au niveau des vannes, l'exploitant pourra piloter le fonctionnement et veiller à la fois à l'atteinte de la conformité et à l'absence de débordements. Cette opération d'un coût de 1 million d'euros hors taxe va être mise en œuvre d'ici mi-juillet 2023.

La mise en place d'un système de télétransmission de données pour le suivi du réseau et des compteurs d'eau

Afin de suivre au plus près le fonctionnement du réseau, la détection des fuites et leurs localisations, le service des eaux va mettre en place une supervision pour récupérer toutes les données transmises et avoir plus de réactivité. Parallèlement, depuis le début d'année 2023, le service des eaux a équipé les compteurs des principaux sites de l'agglomération, stades, golf, camping, aire des gens du voyage, déchetterie, afin de suivre en continu, au pas de temps 30', leurs consommations. Chaque service est ainsi responsabilisé et peut suivre ses propres consommations et réagir en cas d'anomalie.

Les travaux de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI)

Des premières actions de restauration sur le marais de Heyriat

Suite opérationnelle d'un plan de gestion global défini en 2021, les premières actions sur le marais de Heyriat ont démarré en avril 2022. Des piézomètres ont été installés à différents endroits. Ce sont des sondes qui enregistrent les variations de niveaux d'eau contenus dans le sous-sol du marais. De ces enregistrements, le Syndicat de la rivière d'Ain et de ses affluents (SR3A) pourra connaître le rôle joué par les drains (qui servent actuellement à l'exploitation agricole), ainsi que l'incision du bief Mailloux dans l'assèchement du marais. Cela permettra dans un second temps de dimensionner aux besoins réels les travaux de restauration.



Copyright : SR3A

L'objectif est de restaurer le fonctionnement initial du marais, à savoir, le rôle d'éponge en période froide pour absorber l'eau et sa capacité à restituer cette eau en période chaude. Des investigations naturalistes sont menées en parallèle pour compléter les connaissances sur le site.

PopAmphibien : Les amphibiens de l'Ain passés à la loupe

Le SR3A a démarré au printemps 2022 un suivi des amphibiens sur deux sites restaurés du territoire (le marais d'Heyriat à Sonthonnax-la-Montagne, les bassins de rétention des crues du Lange à Groissiat). Pour chacun, trois passages ont été effectués et malgré un printemps particulièrement sec avec de nombreuses mares asséchées, Triton palmé, Sonneur à ventre jaune et autres grenouilles adultes étaient au rendez-vous. Les premières pontes, larves de salamandres et tritons et têtards de grenouilles et crapauds ont été observées. Le dernier passage permet de comptabiliser les sites encore en eau et d'estimer la proportion d'œufs qui donneront naissance à des juvéniles.



Copyright : SR3A

Les données récoltées par le SR3A serviront à évaluer les impacts des actions de restauration et intégreront un programme national, PopAmphibien. Ce dernier quantifie les populations dans le temps et permet de tester des hypothèses pour expliquer les tendances observées à l'échelle du pays.

Les travaux de restauration du Lange à Montréal-la-Cluse se terminent

Les travaux entamés en 2019 touchent à leur fin sur les deux zones concernées par la restauration du Lange à Montréal-la-Cluse. De manière à compenser les coupes d'arbres nécessaires au bon déroulement des travaux, le SR3A a procédé à la végétalisation des berges.



Copyright : SR3A

Les berges de la Sarsouille et du Lange végétalisées à Oyonnax

Le SR3A a procédé à un complément de végétalisation des berges de la Sarsouille au niveau de la peupleraie et derrière Valexpo ainsi que sur les berges du Lange dans le quartier Geilles.



Copyright : SR3A

Avec des travaux similaires sur le Lange à Montréal-la-Cluse, sont plantés au total 335 arbres, 1700 petits arbustes, 2900 boutures de saules et 15 000 plants héliophytes (plantes milieux aquatiques qui ont les pieds dans l'eau et la tête hors de l'eau). Cette végétalisation contribue à faire du Lange un véritable corridor écologique pour la faune.

Le crapauduc de Thézillieu fête ses 10 ans

Pour la 10e année consécutive, le Syndicat de la rivière d'Ain et ses affluents est associé à l'ESAT de La Freta, des bénévoles et membres de l'association Bugey Nature pour sauver des milliers d'amphibiens qui risqueraient de se faire écraser en traversant la route du col du Ballon pour rejoindre l'étang.

Les travailleurs de l'ESAT La Freta ont posé début mars un long filet d'environ 600 mètres qui fait barrage aux batraciens. Les filets sont relevés quotidiennement et les batraciens sont répertoriés et comptés. Ensuite, ramassés dans des seaux, ils sont relâchés sur les berges de l'étang en contrebas, où ils vont se reproduire. Les amphibiens sont un maillon indispensable de la chaîne de la biodiversité. Les crapauds, s'ils sont les prédateurs d'insectes, limaces, chenilles ou coléoptères, servent également, eux ainsi que leurs œufs et têtards, à leur tour, de nourriture aux oiseaux, principalement aux corvidés et aux poissons.



Copyright : SR3A

Des dispositifs d'aide au renouvellement des forêts

Le territoire du Haut-Bugey bénéficie de deux dispositifs d'aides au renouvellement des forêts :

- **Le Fonds Local de Replantation du Bugey** « construire une ressource forestière pour l'avenir » est un outil de pérennisation de la ressource forestière. Il stimule la plantation des essences au moyen d'un accompagnement financier. Il est porté administrativement par Haut-Bugey Agglomération pour l'ensemble du Massif du Bugey, et réunit le syndicat des scieurs, le Département, les Communautés de communes Bugey Sud et Pays Bellegardien. Chaque partenaire abonde le fonds. Une subvention est allouée aux propriétaires souhaitant engager des travaux de replantation ou de dégagement de semis, à la suite d'un comité de sélection, (que ce soit des personnes privées ou des communes). En 2022, ce sont 269 ha de plantation et de dégagement de semis qui ont été réalisés pour 91 935 € d'aides.
- **Sylv'ACCTES**, une association d'intérêt général, qui permet au travers d'un « Plan Sylvicole Territorial » établit entre tous les gestionnaires du territoire de définir des itinéraires sylvicoles plus vertueux pour une meilleure gestion et pérennisation de nos forêts. Les travaux inscrits dans ces itinéraires bénéficient d'aides financières avantageuses.

Une gestion raisonnée du Golf du Haut-Bugey

En 2022, afin de poursuivre sa transition écologique, le golf du Haut-Bugey a changé la graminée sur les greens dans l'optique de limiter la demande en eau de ceux-ci. Ces changements seront poursuivis en 2023 afin d'arriver à une consommation d'eau la plus réduite possible. Les actions mécaniques menées sur le terrain ont permis de limiter très fortement la consommation de produits, réduction accentuée par le passage de biostimulant et un suivi en biocontrôle. Afin de prévenir le maximum de maladies et de préserver les terres, le regarnissage des avant green a été mené et continuera en 2023. A titre d'exemple, la graminée mise sur les greens a permis de passer de trois arrosages par jour à un arrosage et demi durant les grandes périodes de sécheresse.

Suite et fin de la campagne de stérilisation des chats

Maîtriser les populations de félins errants est un enjeu de salubrité publique. La fondation « 30 Millions d'amis », comme la Société Protectrice des Animaux (SPA), encouragent et recommandent la stérilisation, seule méthode efficace et éthique pour lutter contre la prolifération des félins errants. Un couple de chats non stérilisés peut en effet engendrer plus de 20 000 descendants en 4 ans. Alertée sur la question, Haut-Bugey Agglomération et 20 communes du Haut-Bugey ont signé une convention de partenariat pour une campagne de stérilisation menée par le refuge animalier du Haut-Bugey. Cette campagne de stérilisation a pris fin le 31 décembre 2022. Elle a permis de stériliser près de 450 chats, dont 61% de femelles. Des formations ont été organisées, de kits de trappage et des supports de communication distribués dans l'optique que les communes soient en mesure de poursuivre cette opération de façon autonome et puissent sensibiliser leurs administrés sur l'enjeu de stérilisation de leurs animaux.



2.3 L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS



Enjeux sur le territoire

Par les compétences exercées, Haut-Bugey Agglomération vise à réaliser un haut niveau de service public sur de nombreux domaines : l'insertion et l'emploi, la politique de l'habitat, mais également pour assurer un accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptés à tous les publics. En outre, Haut-Bugey Agglomération intervient de différentes manières pour soutenir et stimuler l'éducation, la formation et l'emploi et promeut de nombreuses initiatives.

La Maison de l'Habitat

Depuis la mi-mars 2021, un nouveau service aux habitants du Haut-Bugey a vu le jour au siège de Haut-Bugey Agglomération : la Maison de l'Habitat. Afin d'être au plus près des habitants des permanences sont organisées tous les mois aux France Services de Nantua et de Plateau d'Hauteville. En lien avec ses partenaires spécialisés, la Maison de l'Habitat du Haut-Bugey renseigne et conseille les habitants, porteurs de projets et futurs habitants du Haut-Bugey sur tous les sujets en lien avec l'habitat et le logement : location, achat, travaux, investissement et mise en location des logements. Le public est mis en relation avec des spécialistes de l'habitat et du logement et il peut également bénéficier d'un entretien gratuit avec les partenaires de la Maison de l'Habitat, neutres et indépendants : les juristes de l'Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Ain (ADIL01) et d'un accompagnement personnalisé avec les conseillers énergie de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain (SPL ALEC AIN) dans le cadre du service Rénovez-en Haut-Bugey ou avec Urbanis lorsque le public et le projet sont éligibles à Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ou à l'Opération façades.

En 2022, la Maison de l'Habitat a répondu à plus de 430 sollicitations téléphoniques ou en présentiel pour 350 nouveaux dossiers dont 238 concernent des travaux de performance énergétique de logements.



La santé et la sécurité au travail, une préoccupation de Haut-Bugey Agglomération

Haut-Bugey Agglomération par l'intermédiaire de son service « Ressources Humaines » se mobilise pour la qualité des moyens mis à la disposition de ses agents dans le travail. Il est un service ressource pour faire évoluer les pratiques et la qualité de vie au travail. Avec le médecin du travail, il s'attache à mettre en œuvre des mesures de protection de la santé pour les agents (vaccinations, visite médicale, mesures d'hygiène, qualité des infrastructures, amélioration des locaux, actions de prévention). Le service est un maillon ressource dans la chaîne de la qualité et de l'épanouissement de l'agent au travail. Le service assure également la mise à disposition pour les agents des équipements individuels et collectifs appropriés à leurs fonctions.

Dans le contexte sanitaire de l'année 2022, le service « Ressources Humaines » a continué d'assurer un accompagnement et un soutien auprès des agents de la collectivité et a mis à disposition selon les besoins des masques, du gel hydroalcoolique et des autotests de dépistage du virus COVID-19. Le service organise également avec le médecin du travail des séances de vaccination dans le cadre professionnel pour certains agents.

Des formations visant l'amélioration des conditions de travail des agents de la collectivité ont été organisées en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) selon des thématiques diverses telles que la posture au poste de travail, la préparation de la retraite ou encore les conflits dans le cadre professionnel. La collectivité s'attache également au suivi des formations nécessaires à la fonction de chaque agent. Des formations dites « citoyennes » comme les premiers secours et les premières interventions en cas d'incendie sont proposés aux agents. Haut-Bugey Agglomération s'attache aussi à proposer des formations qualifiantes à tous ses employés. En 2022, une centaine d'agents ont suivi des formations relatives à la santé et à la sécurité au travail. Ces formations sont dispensées majoritairement en interne ou conjointement avec les communes du territoire. Cette organisation permet de limiter les déplacements et encourage le covoiturage. Cette dynamique collective facilite les échanges et la cohésion des groupes.



Le service « Ressources Humaines » est également à l'origine de l'écriture des documents uniques évaluant les risques professionnels. En 2022, les documents uniques du centre nautique et du siège de Haut-Bugey Agglomération ont été rédigés. Ceux des complexes sportifs et du portage des repas ont été révisés.

La mise en œuvre du télétravail effective depuis le 1er septembre

Depuis le 1er septembre, les agents de Haut-Bugey Agglomération ont la possibilité, à leur demande et avec l'accord de leur responsable de service, de télétravailler un jour par semaine. L'organisation du télétravail est régie par une charte qui énonce les droits et les devoirs de chacun dans la mise en place de cette organisation. La durée de l'autorisation de télétravail est d'un an maximum et peut être renouvelée par décision expresse, après entretien avec le supérieur hiérarchique direct et sur avis de ce dernier. Des outils informatiques nécessaires à cette pratique ont été déployés (visioconférence, VPN, dématérialisation des courriers, système de gestion informatique des appels téléphoniques...) Au 31 décembre 2022, 23 autorisations de télétravail ont été accordées. C'est autant de déplacements domicile-travail évités toutes les semaines !



Des concerts durant la pause méridienne

Débutant, amateur ou tenté par une formation professionnelle, le Conservatoire du Haut-Bugey accompagne chacun selon ses envies et permet ainsi de sensibiliser à l'univers musical et chorégraphique ; de dispenser une formation artistique de qualité tout en encourageant la création. Dès l'âge de 5 ans, les élèves peuvent s'inscrire au cours d'éveil (musique et danse). Le Conservatoire propose également aux musiciens amateurs de se joindre à l'harmonie du Haut-Bugey.

Depuis septembre 2022, le Conservatoire du Haut-Bugey propose une pause musicale le vendredi midi une fois par mois. Soit 10 concerts, de sensibilité musicale variée, durant l'année scolaire 2022-2023. Ces concerts en accès libre sont dispensés par les professeurs du Conservatoire dans la salle du Petit Théâtre du Conservatoire.



Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du Haut-Bugey

Le CLIC du Haut-Bugey est un service gratuit de proximité à l'attention des habitants du territoire de plus de 60 ans. C'est un lieu d'accueil personnalisé, d'écoute et de dialogue pour répondre aux questions ou faire le point sur une situation donnée. Le CLIC organise des moments de convivialité, des ateliers, des réunions d'informations et des conférences sur des thématiques de prévention sociale et médico-sociales à destination des séniors, de leurs proches et des professionnels. Des permanences délocalisées sont organisées dans les locaux France Service de Nantua, du Plateau d'Hauteville et depuis octobre 2022 en mairie d'Izernore. Pour la première fois sur le territoire de Haut-Bugey Agglomération, début octobre 2022 le CLIC et ses partenaires, ont organisé des animations (concerts, café des aidants, exposition photos, ateliers découverte du numérique, ciné débat...) à l'occasion de la « semaine bleue » sur les communes de Montréal-la-Cluse, Nantua et du Plateau d'Hauteville.



BOOST Center propose de mettre ses infrastructures au service de la santé de tous

BOOST Center offre un terrain de jeu parfait pour les professionnels en quête de performance, les sportifs ou les groupes jeunesse. Le centre propose des séjours sur-mesure et complets, avec hébergement et restauration sur place. Une multitude de sports et d'expériences sont accessibles, en intérieur avec des infrastructures adaptées, ou en plein air, à proximité directe du centre. Toutes les activités proposées sont adaptées aux publics en situation de handicap physique ou psychique. BOOST Center propose des services de suivis médicaux personnalisés et adaptés aux activités physiques. Le centre est équipé de matériel à proximité pour des tests d'effort, de la balnéothérapie ou encore de la cryothérapie, encadré par un staff médical. BOOST Center met ses infrastructures au service de la santé de tous :

- Les personnes à mobilité réduite dans le cadre de leur rééducation
- Les individus souffrant d'un handicap et souhaitant s'initier à de nouvelles activités
- Les sportifs ayant besoin d'un séjour de récupération après une compétition ou un effort plus intense
- Les personnes âgées pour retrouver plus de mobilité
- Les affections longue durée



L'Office du Tourisme du Haut-Bugey vitrine de l'artisanat local

L'Office du Tourisme du Haut-Bugey propose en vente directe dans ses locaux – et maintenant via une plateforme en ligne - un certain nombre de produits issus de l'artisanat local : bouteilles isotherme, savon, miel, quenelles sauce Nantua, vins et bières locales...



Certains samedis des ateliers « producteurs » permettent aux personnes intéressées de rencontrer les producteurs locaux associés. Afin de promouvoir le territoire au plus près du public, l'Office du Tourisme du Haut-Bugey sillonne les alentours du lac de Nantua et du Plateau d'Hauteville à l'aide de triporteurs à assistance électrique et de tablettes numériques. L'office du Tourisme organise également des Educ Tour afin de promouvoir le territoire auprès de professionnels du tourisme.

Jurassic Vélo Tours, six itinéraires dans le Haut-Bugey

Jurassic Vélo Tours, c'est le nouveau produit développé par le Massif du Jura et le Parc Naturel Régional du Haut-Jura, en lien étroit avec les territoires comme le Haut-Bugey. Le concept est simple : mettre en avant les paysages, les lacs, rivières, cascades des montagnes du territoire avec des circuits adaptés aux vélos à assistance électrique, au moyen d'une application gratuite de guidage, des informations et des suggestions d'activités. De la petite boucle familiale au grand tour plus sportif, il y en a pour tous les goûts avec notamment six itinéraires dans le Haut-Bugey :

- « Le Tour de l'Oignin ou la rivière domptée » pour découvrir une partie des gorges de l'Oignin ou encore le barrage de Charmines ;
- « Les gorges de l'Ain et ses méandres par les bords de l'Ain » pour un dépaysement total avec vue sur le viaduc de Cize Bolozon ;
- « Les lacs du Haut-Bugey » pour deux des joyaux naturels du Haut-Bugey, le lac Genin et le lac de Nantua, en passant par la Voie douce du Lange ;
- « Promenade entre Hauteville et le plan d'eau de Champdor » pour une pause détente et baignade sur le plateau d'Hauteville ;
- « Le Tour des Monts d'Ain par la Chartreuse de Meyriat » pour découvrir le patrimoine autour de Brénod, le bord du plateau de Retord et la vue sur les Glacières de Sylans ;
- « Entre cascade de la Charabotte et marais de Vaux » pour découvrir quelques incontournables du plateau, comme les étangs du Genevray, ou l'étang d'Angeville sur le site de Terre Ronde.



2.4 LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS



Enjeux sur le territoire

Haut Bugey Agglomération est attachée à la cohésion entre les territoires et les générations. Cela se traduit par des actions en faveur des personnes âgées d'une part et l'émergence de projets de territoires pour les petites communes, les villages et les bourgs.

La politique publique de l'emploi et de la formation concerne les jeunes (16-25 ans), les demandeurs d'emploi, les personnes en contrats précaires ou en recherche de formation mais également les salariés des entreprises implantées sur le territoire.

Petites Villes de Demain, un programme interdisciplinaire au service de la revitalisation

En décembre 2022, les trois communes lauréates du programme « Petites Villes de demain », ont signé une convention cadre, ainsi qu'une convention « opération de revitalisation du territoire ». Ce document stratégique fixe les orientations jusqu'à la fin des mandats municipaux. L'entrée, en juin 2021, dans le programme a permis à Nantua, Montréal-la-Cluse et Plateau d'Hauteville, le lancement de nombreuses études, visant à définir les actions à mettre en œuvre. Ces études couvrent un large spectre de la revitalisation territoriale : commerce, mobilité, cadre de vie ...

A Nantua, le « Plan Guide circulation, stationnement et signalétique » dresse un plan d'action pluriannuel afin de repenser l'ensemble des mobilités sur la commune. En 2023, des dispositifs pour limiter les circulations excessives devraient être installés. D'autres actions sont prévues, notamment sur l'organisation du stationnement.

La question des mobilités, douces, est également une priorité pour la commune de Montréal-la-Cluse, qui souhaite mailler l'ensemble des points structurants de la commune (école, médiathèque, mairie ...) reliés à la voie du Lange. Une étude technique aiguillera la commune sur le futur tracé.

La commune du Plateau d'Hauteville, porte quant à elle une étude plus générale sur le futur de la commune, afin d'élaborer une vision d'avenir et d'organiser les leviers qui permettront de dynamiser l'attractivité de la commune. Les premiers résultats seront visibles d'ici fin 2023.

L'ensemble des projets inscrits sont portés en collaboration avec les services de Haut-Bugey Agglomération, pour plus de cohérence et impulser une approche globale et collective, en intégrant la ville d'Oyonnax (Action Cœur de Ville), par le biais de l'opération de Revitalisation du Territoire.

Des conseillers numériques accompagnent les habitants

Haut-Bugey Agglomération, en partenariat avec le SIEA, propose depuis janvier 2022, un programme d'inclusion permettant aux publics en situation d'isolement numérique d'être autonomes avec les différents outils et notamment de pouvoir réaliser seuls leurs démarches en ligne. Dans cette dynamique, cinq conseillers proposent des ateliers collectifs aux habitants du territoire visant à les accompagner dans leurs usages du numérique : prendre en main son smartphone ou son ordinateur, gérer ses mails, accompagner son enfant dans sa scolarité, sécuriser ses achats en ligne, gérer son image sur les réseaux sociaux... Pour l'année 2022, se sont quelques 650 usagers pour 3 700 participations à des ateliers. Des conseils sont également proposés quant au choix du matériel informatique... Matériel informatique qui pour les besoins d'équipement des conseillers numériques est entièrement issu du marché du reconditionné.



2.5 LA TRANSITION VERS UNE ECONOMIE CIRCULAIRE



Enjeux sur le territoire

La typologie économique du territoire établie il y a 50 ans était essentiellement basée sur l'industrie du plastique. La diminution graduelle de ses activités a incité la collectivité à promouvoir une économie plus diversifiée et orientée vers le tourisme et la nature. La volonté de la collectivité étant de favoriser un nouveau modèle de développement plus en phase avec les préoccupations actuelles.

EC'Haut-Bugey : quelle(s) économie(s) pour demain ?

Haut-Bugey Agglomération a organisé, les 8 et 9 novembre 2022, l'événement EC'Haut Bugey en partenariat avec l'AEPV, Polymeris, Polyvia, Fibois et Xylofutur. Cet événement a été développé sur le thème « *Quelle(s) économie(s) pour demain* » à destination des filières plasturgie et bois. Il marque l'engagement des acteurs de la Plastics Vallée dans l'économie circulaire, c'est un objectif territorial stratégique. Cet événement a réuni des étudiants, des acteurs économiques, des industriels et des élus autour de la thématique de l'économie circulaire et a compté plus de 900 visiteurs sur les deux journées. Les participants ont pu visiter des entreprises, échanger avec les partenaires, assister à des conférences et des tables rondes animées par des experts sur des thèmes comme : « les impacts de l'économie circulaire sur les métiers », « la mise en œuvre de l'économie circulaire » et « les innovations de l'économie de demain ».



La cité des plastiques de demain

Haut-Bugey Agglomération dispose de la concentration la plus importante d'entreprises de plasturgie en France. Fort d'une culture industrielle plus que centenaire, le bassin de Haut-Bugey Agglomération est le second bassin d'activité économique du département de l'Ain, lui-même identifié comme le département le plus industriel de France. Le territoire du Haut-Bugey compte 3700 entreprises dont environ 20% d'entreprises industrielles pour un total de 29 000 emplois environ sur le territoire.

Ainsi, Haut-Bugey Agglomération projette de développer la « Cité des Plastiques de demain », qui aura pour ambition d'accueillir un bâtiment de recherche & développement industriel et tertiaire, un hôtel d'entreprises, des salles de réunions, et des locaux pour le service « Développement économique » de Haut-Bugey Agglomération et pour les partenaires du développement économique local.

Le bâtiment de recherche & développement industriel sera associé au développement de bâtiments qui accueilleront la cité du recyclage, incluant des locaux pour installer une plateforme du centre technique Innovation Polymères et Composites (CT-IPC). Le projet a pour objectif de favoriser l'émergence d'une nouvelle filière industrielle sur le territoire du Haut-Bugey et au niveau national : les plastiques de demain, convergence des procédés plasturgie, électronique et numériques. La future Cité se veut un outil de promotion et d'amélioration de l'attractivité de la « plasturgie du futur ».

La « Cité des Plastiques de demain » hébergera une ligne test de recyclabilité des différents emballages plastiques qui a été inaugurée le 23 septembre dernier à l'IPC à Bellignat, en présence des différents acteurs des filières plasturgie, recyclage et des collectivités publiques. L'idée de cette chaîne est de pouvoir tester en amont si l'emballage plastique d'un produit va pouvoir se recycler facilement. Ainsi, un industriel pourra savoir si son contenant (barquette, sachet, flacon, bouteille...) pourra se recycler à l'issue de son utilisation. Un grand pas pour la filière qui doit tendre vers l'objectif du 100% recyclé d'ici 2025.

Les composteurs « made in Haut-Bugey » toujours disponibles

Dans le cadre de sa politique de promotion du compostage et de l'économie circulaire, Haut-Bugey Agglomération propose aux habitants de ses 42 communes l'achat en direct de composteurs en bois et en plastique fabriqués sur le territoire, à un prix avantageux. Composter permet de réduire les quantités de déchets ménagers à collecter, transporter et traiter. Actuellement, près du quart du poids des ordures ménagères de Haut-Bugey Agglomération est encore composé de déchets compostables, soit environ 50 kg par habitant et par an.



Le succès de cette opération s'est confirmé en 2022 puisque 215 composteurs ont été commandés par les habitants du Haut-Bugey, contre 170 composteurs en 2021. Par ailleurs, pour répondre à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC) prévoyant la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 1er janvier 2024 pour l'ensemble des producteurs, Haut-Bugey Agglomération va mettre en place un groupe de travail pour construire son schéma de gestion des biodéchets.

Le déploiement de conteneurs enterrés

Cinq points de collecte enterrés ont été installés à l'été 2021 sur le centre-ville de Nantua, et deux points à la fin de l'automne sur le quartier du Pré des Saules à Bellignat. La conteneurisation sur le quartier du Pré-des-Saules à Bellignat s'est terminée en novembre 2022 avec la pose des deux derniers points enterrés. L'objectif de cette opération est d'offrir aux habitants une solution de proximité de gestion de leurs déchets, avec l'implantation de nouveaux points de tri et une meilleure salubrité (plus de sacs poubelles déposés sur les trottoirs ou de bacs poubelles qui débordent). Le collecte des conteneurs enterrés génère également moins de nuisances au niveau sonore et permet d'améliorer le bilan carbone de la collecte.



Les bacs jaunes arrivent

Haut-Bugey Agglomération répond aux attentes de ses habitants en déployant à partir de fin 2022 ce nouveau service qui facilitera le tri des déchets. Cette nouvelle collecte d'emballages et papiers permettra de répondre aux besoins du plus grand nombre et de simplifier le geste de tri (plus besoin d'aller déposer les emballages et papiers dans une colonne d'apport volontaire ou en déchetterie).



On vous accompagne dans votre geste de tri

Depuis mi-janvier 2022, un ambassadeur du tri sillonne les communes du Haut-Bugey pour rappeler les consignes de tri en place selon les différents secteurs. En 2022, près de 1000 bacs poubelles ont été contrôlés. 33% d'entre eux ont révélé un tri « parfaitement réalisé », matérialisé par un auto-collant vert. 43% des contrôles, matérialisé par le dépôt d'un auto-collant orange, ont révélé des améliorations de tri encore possible et ont générés des conseils de tri personnalisés. Les 24% restant pour lesquels le tri n'était manifestement pas réalisé ont fait l'objet d'explications du motif de non ramassage du bac.



Une gestion raisonnée du parc informatique

Le service informatique de Haut-Bugey Agglomération est vigilant à l'entretien et la gestion du parc informatique de la collectivité : prolongation de la durée de vie du matériel par le remplacement de pièces défectueuses ou obsolètes (remplacement de disques durs mécaniques vers des SSD), recommandations pour une bonne pratique du stockage de la donnée informatique (redimensionnement des images, suppression des doublons, nettoyage des boîtes email...), mise en place d'outils de téléconférence, de gestion informatique du courrier...

PARTIE 3

Eléments de méthode

La participation de tous les acteurs

De nombreux projets sont menés en associant les acteurs par le biais de réunions publiques, d'ateliers de concertation ou d'atelier de mobilisation :

1. Les comités de pilotage sont créés pour les projets, plans et programmes structurants et permettent d'établir une véritable concertation
2. Le travail important des élus au sein des commissions permet d'apporter des propositions d'actions aux instances décisionnelles de Haut-Bugey Agglomération

Le pilotage des projets

Les projets de la communauté d'agglomération sont menés par l'organisation de comités de pilotage comprenant le Président et les élus en charge de domaines en lien avec les projets. Ces comités de pilotage assurent aux élus référents une appropriation des dossiers aux fins de prise de décision. Ces comités sont préparés par les pilotes des projets très en amont par le biais de réunions techniques associant les différents services impactés par les projets et les élus référents. Les outils utilisés sont ceux relatifs à la planification (diagramme), au contrôle (tableau de bord) et au partage de données (plate-forme d'échange).

La transversalité

Au sein de Haut Bugey Agglomération, les projets sont parfois menés de façon thématique au sein d'une même direction. Cependant, la taille de la structure permet de faire partager un projet transversal, mettant en lien différentes directions. L'ouverture à la transversalité progresse dans une structure récente qui doit trouver un fonctionnement à la mesure de sa taille et de ses missions. La tendance est à la création de mission ou groupe de travail pour éviter le cloisonnement des compétences.

L'évaluation

Les démarches engagées par le territoire, comme l'élaboration du schéma de cohérence territorial (SCoT), le plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat (PLUiH) ou encore le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) prévoient systématiquement une évaluation continue en cours et en fin de programme. Si les projets et démarches font l'objet d'évaluation, il faut exploiter ces évaluations afin de capitaliser les informations au sein de la collectivité.

La démarche de l'amélioration continue

Les politiques conduites par Haut Bugey Agglomération (SCoT, PLUiH, PCAET, schémas directeurs etc...) font toutes l'objet d'un état des lieux initial et d'un diagnostic permettant d'établir le chemin à parcourir pour remplir les objectifs fixés par les élus. Ces démarches mises en œuvre par le territoire participent pleinement à la démarche d'amélioration continue au sein du Haut Bugey.

PARTIE 4

Intégration du développement durable dans les politiques conduites par Haut-Bugey Agglomération

Développement Économique / Aménagement

Les problématiques sociales et économiques sont des constantes sur lesquelles les élus et techniciens sont fortement engagés depuis la création de l'EPCI en 2014. Le principe du développement durable se diffuse progressivement au sein des champs de compétences de la collectivité par :

- le renforcement des missions transversales liées au PCAET
- l'intégration des problématiques énergie et climat dans les outils de planification tels que le PLUiH et le SCoT

Constructions, habitat

La prise en compte de la problématique énergétique dans tous les projets de réhabilitation lourde dans l'habitat social (baisse des consommations, baisse des loyers) est un levier important de l'intégration du développement durable.

Déplacements, transports et infrastructures

Au cœur de la qualité de vie des habitants du territoire, la chaîne des déplacements est un enjeu à multiples dimensions. L'objectif d'une mobilité solidaire, entre les différents acteurs du territoire mais également entre les différents modes de déplacement, permet de développer une offre de transport en commun performant et accessible. Afin de garantir l'accès et l'attractivité des communes du territoire, les réflexions se poursuivent autour d'options de mobilité plus respectueuses de l'environnement.

Eau et Assainissement

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Haut-Bugey Agglomération exerce pleinement les compétences relatives aux services de l'eau et de l'assainissement. L'intégration du développement durable se traduit par :

- l'amélioration constante du process de production et de distribution de l'eau potable pour diminuer les consommations d'énergie (variateurs de vitesse sur les pompes, remplacement d'équipement énergivores),
- l'amélioration constante du rendement du réseau avec un taux de renouvellement accru,
- la mise en conformité des périmètres de protection de la ressource en eau,
- l'amélioration du process des stations d'épuration et des performances des réseaux associés.

Déchets

La collecte, le traitement des déchets ménagers et les collectes sélectives sont assurés en régie et en prestation de service sur le territoire du Haut Bugey. Ce service comprend également les déchetteries fixes et mobiles qui permettent le recyclage vers l'ensemble des filières existantes et le suivi pour une durée de trente ans de l'installation de stockage des déchets non dangereux fermée depuis le 31 décembre 2016.

Politique agricole et forestière

La charte forestière de territoire (CFT) a été instaurée par la loi d'orientation forestière de juillet 2001 (article L.12 du Code forestier). Il s'agit d'un outil de nature contractuelle, mis en œuvre à l'initiative des acteurs locaux et, en premier lieu, des élus. Elle consiste à analyser la place de la forêt et de la filière bois au sein d'un territoire, afin de bâtir un projet partagé, faisant de la forêt et du bois un levier de développement local. Elle repose sur une démarche de concertation entre les acteurs concernés par la forêt et la filière bois du territoire, offreurs et demandeurs de biens et de services rendus par la forêt. Elle se concrétise avec la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel.

Développement rural

Programme LEADER

Au niveau local, le diagnostic, la stratégie et le programme d'action sont élaborés par un Groupe d'Action Locale (GAL), organe composé de personnes publiques (élus, membres d'établissement publics) et privés (associations, entreprises, collectif de citoyens). Ce programme permet de financer des projets bénéficiant aux territoires connaissant les problématiques du monde rural. Le Haut-Bugey a été sélectionné par un appel à projet régional pour bénéficier de ces fonds disponibles jusqu'en 2023. Pour le Haut-Bugey, la stratégie retenue est : « vitalité sociale dans les territoires ruraux ». Ce titre sous-tend des actions permettant de renforcer l'économie locale, les moyens d'échanges, la cohésion sociale. Ainsi, 1.7 millions d'euros de fonds européens sont confiés au GAL qui sélectionne les projets potentiels au moyen d'un comité de programmation, réuni régulièrement. Parmi les projets sélectionnés en 2022 :

- Commune de Maillat : Valorisation du cœur du village
- Commune de Nurieux-Volognat : Réaménagement de l'ancienne poste en lieu de services paramédicaux
- Association de gestion de la MARPA DU PRE PARADIS : Achat de matériel et soutien à l'emploi
- Commune de Samognat : Centre bourg
- Commune de Plateau d'Hauteville : Décoration urbaine : pose de ciel en centre-ville et de silhouettes de sportifs
- Commune de Lantelay : Création d'un espace multifonctionnel et aménagement d'une salle de réunion
- Commune de Vieu-d'Izenave : Construction d'un bâtiment à usage de Maison d'Assistantes Maternelles
- Rucher du Haut Bugey : miellerie collective



En 2022, la stratégie LEADER a été redéfinie à un niveau départemental. Une nouvelle candidature associant l'ensemble des intercommunalités a été déposée fin décembre auprès des services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes avec pour objectif de « Vivre et faire vivre la ruralité »

